



Dois je payer une pension alimentaire ?

Par **tuko95**, le **08/04/2011 à 11:47**

Bonjour,
Suite à un différent et à une séparation avec mon ex-conjointe alors qu'elle était enceinte, cette dernière n'a pas mentionné mon nom sur l'acte de naissance de l'enfant. (j'avais pourtant fait une déclaration prénatale).
aujourd'hui je n'apparais pas sur l'acte de naissance, peut elle donc réclamer une pension si je n'apparais nul part ?
merci

Par **mimi493**, le **08/04/2011 à 14:14**

La reconnaissance prénatale est valable, vous êtes le père

Par **miac**, le **08/04/2011 à 16:44**

Bonjour
je dirais en plus de la réponse de mimi493, la pension est pour élever votre enfant donc la question ne devrait pas se poser.
bonne réflexion.

Par **miac**, le **08/04/2011 à 16:44**

Bonjour
je dirais en plus de la réponse de mimi493, la pension est pour élever votre enfant donc la question ne devrait pas se poser.
bonne réflexion